



**Contributions de REFH et de la CLEF
au 4eme cycle de l'Examen Périodique Universel de la France**

11 octobre 2022

POUR UNE EDUCATION NON SEXISTE

I. Présentation des associations

Réussir l'égalité Femmes-Hommes

L'association Réussir l'égalité Femmes-Hommes (REFH) est axée sur l'égalité femmes-hommes dans le champ de l'éducation, tout au long de la vie : de la maternelle à l'enseignement supérieur (et dans le domaine conjoint de la recherche) ainsi que dans la formation continue. Mais, nous ne nous interdisons pas d'intervenir sur d'autres sujets : promotion des compétences des femmes dans la vie professionnelle, lutte contre toute forme de violence et de discrimination envers les femmes... (aux niveaux local, national et international).

REFH a pour objectifs :

- Alerter et agir, femmes et hommes ensemble, contre toute forme de discrimination et de violence en fonction du sexe. Le champ d'action principal, mais non exclusif, est l'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur et à la recherche, à tous les niveaux : local, national et international.
- Agir pour faire reconnaître et promouvoir les compétences des femmes afin d'accroître leur rôle et leur pouvoir de décision dans la vie professionnelle, sociale et publique.

- Faire connaître la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes - CEDEF/CEDAW](#)

Les valeurs de REFH sont l'égalité, le féminisme, l'universalisme, la laïcité, la paix.

Thématique prioritaire de travail : L'éducation à l'égalité filles-garçons, femmes-hommes dans les établissements scolaires et la formation des enseignant.es. Rendre visible la place des femmes dans l'histoire et leur participation à la construction de la société. Retravailler les programmes et les manuels scolaires de toutes les disciplines en ce sens.

La CLEF

La CLEF - la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes - est un réseau d'associations féministes qui rassemble près d'une centaine d'organisations réparties sur le territoire national.

La CLEF œuvre principalement par le plaidoyer auprès des gouvernements et parlements en France, en Europe et sur le plan international. La CLEF organise également de nombreux événements et rendez-vous réguliers tout public pour lutter contre les stéréotypes sexistes et promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes.

Notre association a pour missions de :

- Promouvoir l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines civil, politique, économique, social, culturel, scientifique, sportif en ayant à cœur de porter notre approche et sa prise en compte au niveau européen.
- Favoriser l'empowerment et le leadership des femmes
- Lutter contre toutes les violences faites aux femmes
- Lutter pour l'abolition du système prostitutionnel et de toute marchandisation du corps humain
- Lutter contre toutes les intolérances
- Défendre l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs comme la contraception et l'interruption volontaire de grossesse (IVG)
- Défendre les droits des femmes en situation de vulnérabilité : migration, handicap, précarité
- Promouvoir l'accès et le maintien des filles à l'école et assurer un plaidoyer pour une formation à l'égalité filles-garçons

La CLEF agit à trois niveaux :

- National : Nous représentons nos associations adhérentes auprès du Gouvernement, du Parlement, des élu·es locaux·ales, des partis politiques, des organisations syndicales et des institutions. Nous travaillons en partenariat avec des collectifs d'associations féministes.
- Européen : Nous assurons le lien avec le Lobby Européen des Femmes (LEF) dont la CLEF est cofondatrice, en faisant remonter les questions des associations françaises et en contribuant et participant aux actions européennes du Lobby.
- International : Nous représentons nos associations membres à l'Organisation des Nations Unies et ses agences, au Conseil des Droits Humains à Genève. Nous défendons les droits des femmes partout dans le monde où ils sont bafoués

II. Les recommandations faites à la France

Malgré les cinq conventions interministérielles censées régir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, l'école, le collège le lycée et les établissements du supérieur continuent de perpétuer des stéréotypes inégalitaires, à orienter les filles vers des filières dites « féminines » et les garçons vers les filières dites « masculines » plus porteuses d'avenir. Les recherches universitaires sur la place des femmes dans la construction et le développement des sociétés sont peu prises en compte et on constate un fort écart entre ce qui est enseigné et la réalité sociale vécue par les femmes. Ainsi, les droits des filles à une éducation égalitaire et à une ouverture professionnelle complète ne sont pas respectés. Les établissements scolaires sont aussi des lieux où s'exercent harcèlement, violences et agressions sexuelles.

Nous pensons **que l'éducation est un droit fondamental et un bien commun de l'humanité.**

1 : Une vraie éducation à la sexualité et au respect de l'autre dans les établissements scolaires, dès la maternelle, en conformité avec l'obligation annuelle de 3 séances du CP à la Terminale prévue par la loi du 4 juillet 2001, souvent non appliquée, comme le montre le rapport du Haut Conseil à l'égalité de 2016 (*Rapport relatif à l'éducation à la sexualité. Répondre aux attentes des*

jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes). Lorsqu'elle est faite, l'information reste encore trop souvent restreinte à des questions d'ordre anatomique et biologique. Elle doit impérativement se faire dans le cadre de l'éducation à l'égalité filles-garçons, femmes hommes, qui doit être renforcée. Elle doit être appliquée aux enfants handicapés, trop souvent écartés de cette éducation.

2 : Des programmes et manuels scolaires qui montrent la place continue des femmes dans l'histoire et la construction de la vie sociale, reflétant la réalité actuelle, en particulier l'engagement des femmes dans la vie professionnelle, les personnes handicapées et les avancées de la recherche universitaire.

3 : Des personnels de l'Éducation nationale formés. Les personnels encadrant les élèves ne sont pas bien formés à l'accompagnement des filles subissant des violences, et ils sont désarmés. Il est donc nécessaire d'inclure, dans la formation obligatoire des personnels, **une formation sur les violences** faites aux filles : comment les repérer, comment y faire face, comment accompagner, vers qui se tourner, quelle prévention ? Comment prévenir et traiter le cyberharcèlement ?

La mise en place effective et obligatoire de la formation à l'égalité femmes-hommes dans les INESPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation) qui forment les professeurs est impérative (avec évaluation annuelle). De nombreux travaux de chercheurs et chercheuses existent à cet effet et leur diffusion est indispensable auprès des personnels éducatifs et des étudiant·es.

4 : Travailler sur la question de la mixité en classe à tous les niveaux pour aboutir à une conception de la mixité comme vecteur d'égalité filles garçons ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

5 : Garantir une orientation non stéréotypée, où le sexe n'est pas un déterminant, avec un objectif de mixité, en particulier dans les filières et métiers scientifiques. Ouvrir les possibilités aux filles handicapées, sans les cantonner dans des filières imposées.

6 : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes à l'université et dans les établissements d'enseignement supérieur en créant un lieu d'écoute et d'accompagnement ouvert aux victimes et témoins dans chaque établissement. Sanctionner les agresseurs, supprimer le jugement par les pairs dans le cas des professeurs.

Lancer une campagne de sensibilisation en collaboration avec les organisations étudiantes, afin de veiller en particulier à ce que les journées d'intégration ne soient pas source de sexisme et de

violences sexuelles.

7 : Engager les établissements d'enseignement supérieur en faveur de l'égalité en instaurant une « Charte éthique » dans tous les établissements. Veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours universitaires et les promotions, la mixité des jurys.

8 : **Mobiliser les acteurs et actrices** du secteur de la publicité, de l'édition (notamment jeunesse et jeux vidéo), du cinéma, de l'audiovisuel et de la presse, les réseaux sociaux (ainsi que les écoles de journalisme) dans la prévention et la lutte contre les stéréotypes de genre.